

16ème legislature

Question N° : 7877	De M. Frédéric Mathieu (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Ile-et-Vilaine)		Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >santé	Tête d'analyse >La pénurie de psychologues dans les établissements publics de soins	Analyse > La pénurie de psychologues dans les établissements publics de soins.	
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 05/12/2023 Date de renouvellement : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)			

Texte de la question

M. Frédéric Mathieu interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'offre de soins psychologiques en France. Ces dernières années et particulièrement depuis la crise de la covid-19, la demande en soins psychologiques a augmenté de manière significative, particulièrement chez les jeunes, les femmes et les personnes en situation de précarité économique. Ainsi dans son dernier rapport daté de juin 2022, l'OMS souligne que la dépression et l'anxiété ont augmenté de plus de 25 % au cours de la 1ère année de la pandémie. Malgré une amélioration en 2021, le rapport pointe néanmoins un nombre trop élevé de personnes n'étant toujours pas en mesure d'obtenir les soins psychologiques dont elles ont besoin. Selon la DREES, les 20 % des ménages les plus modestes sont les plus touchés par les problématiques de recours aux soins et de diagnostics psychiatriques. En effet en France, dans la fonction publique hospitalière les effectifs de psychologues se situent à 1 psychologue pour 4 500 habitants, avec de très fortes disparités à travers le territoire. Loin de répondre à cet enjeu de santé publique, le dispositif « mon parcours psy » semble poser de nombreux problèmes pointés par les professionnels à travers leurs organisations syndicales tel que la précarisation et surtout son caractère inadapté au suivi des pathologies sévères du fait d'un remboursement par la sécurité sociale limité à 8 séances de 30 minutes seulement. Il lui demande quelles solutions il envisage pour garantir à la population un accès direct et facilité aux consultations par des psychologues dans les établissements publics et médico-sociaux et pour améliorer la reconnaissance, l'attractivité et la rémunération de la profession.